



## PROCES VERBAL

---

Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale  
mardi 13 décembre 2022



## MEMBRES PRESENTS

### Le Président :

~~Éric BERDOATI~~

### Les Elus :

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président  
Mireille GUEZENEC  
Jean-Claude TREMINTIN  
~~Virginie RECHAIN~~  
Diane MICHOUDET  
Nicolas PUJOL  
~~Rafael MAYCHMAZ~~  
Irène DOUTSAS

### Les Représentants des associations :

Claude BOGACZ  
Xavier CROSNIER LECONTE  
~~Vincent NOEL~~  
Catherine PERRAUDEAU  
~~Alain RAVAILLER~~  
Henri ROISIN  
~~Cécile THOMAS~~  
Marc TIHY

### Les pouvoirs suivants ont été donnés :

Virginie RECHAIN à Jean-Christophe PIERSON  
Rafaël MAYCHMAZ à Irène DOUTSAS  
Alain RAVAILLER à Claude BOGACZ

### Assistaient également à la réunion :

Marie SANGOUARD, Directrice Pôle Solidarité, santé et citoyenneté  
Sylvie SOIRAT, Responsable du CCAS



## SOMMAIRE

<b>A. DELIBERATION :</b>	<b>4</b>
1. Désignation d'un secrétaire de séance .....	4
<b>B. ADOPTION DU PROCES VERBAL</b>	<b>4</b>
<b>C. DELIBERATIONS</b>	<b>4</b>
1. Signature contrats, participations financières et cotisations des seniors aux activités.....	4
2. Allocation mensuelle.....	5
3. Allocation pour jeunes, porteurs de handicap, âgés de 16 à 20 ans .....	5
4. Aide sociale légale .....	6
<b>D. QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>6</b>



## A. DELIBERATION :

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

**N°79 : DE NOMMER**, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, responsable du Centre Communal d'Action Sociale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

## B. ADOPTION DU PROCES VERBAL

Le Procès Verbal du Conseil d'Administration du mardi 22 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

## C. DELIBERATIONS

### 1. Signature contrats, participations financières et cotisations des seniors aux activités

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

**N°80 : AUTORISE** Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec l'entreprise « Art et Végétal », 192 rue de Tolbiac, 75013 PARIS, représentée par Monsieur Jacques CASTAGNÉ, Gérant et intervenant : 10 cours d' Art Floral d'une durée de 6 heures chacun, seront proposés en 2023 aux seniors (9 cours au sein de l'Espace d'animation des Coteaux, 1 cours dans la salle où se déroulera le Repas de l'Amitié). Le coût de chacun des cours d'Art Floral s'élèvera pour l'année 2023 à 600,00 € TTC (SIX CENT EUROS TTC) payés sur présentation de factures après chacune des prestations.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**N° 81 : DECIDE** de maintenir le montant de la participation annuelle demandée aux seniors qui participeront aux cours d'art floral au sein de l'Espace d'animation des Coteaux à 35,00 € (TRENTE-CINQ EUROS) par personne pour l'année 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**N°82 : AUTORISE** Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec l'UAS SAINT-CLOUD, 33 Quai Carnot, 92210 SAINT-CLOUD, représentée par Monsieur Jean-Paul CINQUILLI, Président: Vingt-huit cours de gymnastique d'une durée de 1 heure chacun, seront proposés en 2023 aux seniors au sein de l'Espace d'animation des Coteaux. Le coût de chacun des cours de gymnastique d'une durée de 1 heure, s'élèvera pour l'année 2023 à 60,00 € TTC (SOIXANTE EUROS TTC) payés sur présentation de factures mensuelles.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**N° 83 : DECIDE** de maintenir le montant de la cotisation annuelle demandée aux seniors qui participeront aux cours de gymnastique au sein de l'Espace d'animation des Coteaux à 56,00 € (CINQUANTE-SIX EUROS) par personne pour l'année 2023.

La délibération est adoptée par 13 voix pour et 1 abstention (Jean-Claude TREMINTIN)

➤ **Jean-Claude TREMINTIN** demandera au service des Sports quel est le montant de la cotisation à l'UAS. En effet, la participation financière demandée aux seniors pour les cours de gymnastique se déroulant à l'Espace d'animation des Coteaux est tellement modeste, que ces cours représentent certainement une concurrence un peu déloyale.



➤ **Catherine PERRAUDEAU et Claude BOGACZ** rebondissent sur les propos de Jean-Claude TREMINTIN, car la Croix Rouge propose aussi des cours de gymnastique, au tarif de 200 €/ an.

→ **Sylvie SOIRAT** précise que les publics concernés sont sans doute différents. Au sein de l'Espace d'animation des Coteaux, les cours sont spécifiquement adaptés en « gymnastique douce ».

**N° 84 : AUTORISE** Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration, à signer un contrat avec l'Association DESTINATION MULTIMEDIA, 63 rue Saint-Martin, 95300 PONTOISE, représentée par Monsieur Christophe BOITEAUX, Directeur: seize ateliers d'initiation et de perfectionnement à l'informatique d'une durée de deux heures chacun (soit 32 heures) seront proposés en 2023 aux seniors qui participent à l'activité Cyber au sein de l'Espace d'animation des Coteaux. Le coût de chacun des ateliers d'initiation et de perfectionnement à l'informatique s'élèvera à 110,00 € exonéré de TVA (cent dix euros exonéré de TVA), payé sur présentation de factures mensuelles.

La délibération est adoptée à l'unanimité

➤ **Catherine PERRAUDEAU** demande si l'Espace d'animation des Coteaux dispose du matériel adapté pour ces ateliers d'initiation et de perfectionnement à l'informatique ?

→ Oui : environ 10 ordinateurs sont à disposition des seniors.

➤ **Xavier CROSNIER LECONTE** demande si chaque conférence a un thème ou si elle se déroule selon les demandes des participants ?

→ Oui : chaque conférence a un thème précis. La prochaine, par exemple, se déroulera sur le thème des achats en ligne.

**N°85 : DECIDE** de maintenir le montant de la cotisation annuelle demandée aux seniors pour l'activité CYBER à 60 € (SOIXANTE EUROS) par personne pour l'année 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité

## 2. Allocation mensuelle

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

**N°86 : DECIDE** de revaloriser le montant de l'Allocation mensuelle en portant ce montant à 132 € par mois à compter du mois de janvier 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité

## 3. Allocation pour jeunes, porteurs de handicap, âgés de 16 à 20 ans

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

**N°87 : DECIDE** de renommer l'allocation « indemnité compensatrice aux familles de handicapés » en la dénommant « Allocation pour jeunes, porteurs de handicap, âgés de 16 à 20 ans » et de revaloriser son montant en le portant à 309 € par trimestre à compter du prochain versement de l'allocation qui sera effectué au mois de février 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité

➤ **Xavier CROSNIER LECONTE** demande pourquoi le taux d'invalidité retenu est de 80 % ?

→ **Jean-Christophe PIERSON** répond que ce critère a été établi parce que ce sont pour ces jeunes que les familles se heurtent à des frais conséquents (frais d'équipements, frais de transports...)



#### 4. Aide Sociale Légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'émettre un avis favorable pour la demande suivante :

**N° : 88** : prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en établissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

➤ **Jean-Christophe PIERSON** tient à saluer le dynamisme de la nouvelle directrice des Jours-Heureux, Madame YOUSSEFI.

Pour exemples :

- 15 entrées ont été réalisées cette année ; seulement 2 logements sont inoccupés actuellement.
- La remise des colis de fin d'année s'est déroulée ce matin, en présence de Monsieur le Maire. Madame YOUSSEFI et son équipe avaient prévu une très jolie décoration , un cocktail apéritif, un karaoké...
- Cet après-midi, un concert à l'initiative du Département, à réuni beaucoup de résidents.

➤ **Mireille GUEZENEC** précise que la résidence a été entièrement rénovée, ce qui la rend beaucoup plus attractive.

Madame YOUSSEFI a également accompagné une dizaine de résidents qui ont assisté au Repas de l'amitié samedi dernier, 10 décembre.

#### D. QUESTIONS DIVERSES

##### 1 – Dossiers des travailleurs sociaux

➤ **Jean-Claude TREMINTIN** : aucune demande n'émane d'un travailleur social encore ce soir... En constatant le peu de dépenses réalisées sur le budget alloué, se pose la question de savoir s'il n'a pas été sur-évalué ?

→ **Jean-Christophe PIERSON** : non ce budget était dépensé voici quelques années.

➤ **Jean-Claude TREMINTIN** : pourquoi continuer à demander à ce que tout dossier présenté au Conseil d'Administration émane d'un travailleur social ? Les associations ne pourraient-elles pas en présenter directement ?

→ **Catherine PERRAUDEAU** explique que l'évaluation globale d'une situation, des aides financières à solliciter ou pas, relèvent de la compétence technique professionnelle des travailleurs sociaux. Les associations ne comptant pas de travailleurs sociaux, elles s'en réfèrent nécessairement à ceux positionnés pour la ville de St-Cloud, et cela est incontournable réglementairement.

➤ **Jean-Claude TREMINTIN** demande si les sollicitations de Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) émanent également nécessairement de travailleurs sociaux ?

→ **Marie SANGOUARD** explique, que tout comme les dossiers présentés en Conseil d'Administration, les demandes de CAP peuvent être formulées par tout travailleur social positionné pour la ville de Saint-Cloud : SST8, mais aussi CPAM, CAF, CMP, hôpital, APAJ...



## 2 – Projet d'accompagnement numérique

➤ **Jean-Christophe PIERSON** demande à Catherine PERRAUDEAU de présenter prochainement ce projet aux membres du Conseil d'Administration. En effet, ce nouveau service se met en place au sein de la Maison de l'Amitié et sera opérationnel en 2023.

## 3 – Noël Solidaire « Harley Davidson »

➤ **Jean-Christophe PIERSON** explique cette action qui a été montée en un peu plus d'une semaine seulement. Depuis plusieurs années, Harley-Davidson collecte des jouets et les apporte aux enfants hospitalisés à Necker, avec convoi de motos « Harley » dans Paris. Depuis la crise sanitaire, cette action se heurte à beaucoup de résistances parisiennes que ce soit pour le convoi de motos, ou que ce soit pour la présence auprès des enfants. Harley Davidson a donc, cette année, sollicité la Ville.

Après rapprochement avec la Maison de l'Amitié et les Restos du Cœur, une distribution de jouets aura lieu samedi prochain, 17 décembre, en salle des Mariages, à 10h30. Une cinquantaine de motos « Harley » stationnera devant la Mairie, une centaine d'enfants sera accueillie.

## 4 – La Navette Clodoaldienne

➤ **Jean-Christophe PIERSON** rappelle les modalités fonctionnelles de ce nouveau service de transport à la demande, modalités validées par les membres du Conseil d'Administration lors de la séance du 22 novembre 2022.

A compter du mois de janvier 2023, ce nouveau service prendra le relai du Clodoald qui était un bus loué (coût de 30 000 € par an pour un véhicule souvent vide).

La navette sera réservable 72 heures à l'avance auprès des Services Techniques, quel que soit le trajet souhaité à Saint-Cloud intra muros, « des points à points » souhaités par les usagers, et quel que soit le motif de déplacement.

Les cartes de 10 trajets, au prix de 20 € chacune, seront achetées auprès du CCAS.

Les usagers pouvant utiliser ce nouveau service, sont des clodoaldiens âgés de plus de 60 ans, ou se trouvant en situation de handicap et non éligibles au service PAM 78-92.

➤ **Jean-Claude TREMINTIN** demande si les personnes auront toujours satisfaction sur les horaires de déplacement souhaités ?

→ **Jean-Christophe PIERSON** répond par l'affirmative, dans la limite des horaires de circulation de la navette bien-sûr.

➤ **Jean-Claude TREMINTIN** demande s'il serait possible d'octroyer un trajet gratuit aux personnes qui rencontreraient des difficultés à se déplacer, pour venir acheter leur carte de transport au CCAS ?

→ **Jean-Christophe PIERSON** : non, le service a été acté comme payant. D'autre part, les personnes qui utiliseront ce service doivent être valides comme stipulé dans les conditions pour en être bénéficiaires.

## 5 – Divers

➤ **Catherine PERRAUDEAU** demande à quels organismes une personne peut donner des médicaments non périmés dont elle n'a plus utilité ?

→ Exceptées les pharmacies, les membres du Conseil d'Administration ne connaissent pas d'autres coordonnées d'organismes. Il est vrai que tout médicament remis à une pharmacie est jeté....



Les dates des prochains Conseils d'Administration sont fixées comme suit :

- Mardi 10 janvier 2023, salle des Conseillers - 18 heures
- mardi 7 février 2023, salle des Conseillers - 18 heures
- mardi 14 mars 2023, salle des Conseillers - 18 heures : présentation du ROB + séance traditionnelle
- mardi 4 avril 2023, salle des Conseillers -18 heures : présentation du Compte Administratif 2022 + vote du budget 2023 + séance traditionnelle

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h10